

LE PETIT BONHOMMIEN

JOURNAL ÉDITÉ LE 29 NOVEMBRE 2013 N°44



Sommaire

Compte rendu du
Conseil Municipal

Informations
Communales

Informations Com
Com

Informations Diverses

ATTENTION L'HIVER APPROCHE

Il est nécessaire de rappeler quelques conseils de bon usage.

- Nous demandons aux automobilistes d'être attentifs au stationnement, afin de ne pas gêner le passage des engins de déneigement.
- Nous déposons aux endroits délicats des bacs remplis de gravillons à la disposition des usagers afin qu'ils puissent sabler si nécessaire et ainsi éviter de déplacer un engin qui va faire plusieurs kilomètres pour traiter une courte portion de chaussée; pour ce faire prévoyez d'avoir dans votre coffre une pelle, afin de pouvoir assurer ce dépannage.
- Nous vous rappelons, que le déneigement des trottoirs est à la charge des riverains et qu'il ne faut en aucun cas rejeter la neige sur la chaussée, car cela peut provoquer un accident et engager votre responsabilité.
- Il n'y a aucune obligation pour une commune d'assurer le déneigement sur son territoire, c'est un service à la population que nous assurons au mieux.
- Ne pas oublier que l'équipement hivernal est obligatoire sur tout le territoire de la commune du Bonhomme.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LE BONHOMME
du Vendredi 15 novembre 2013

TARIFS DES SECOURS SUR PISTES – HIVER 2013-2014

Le conseil municipal décide des tarifs applicables à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique du ski alpin et de fond. Ils restent identiques à l'hiver dernier soit :

Secours sur pistes - Front de neige – Menus soins – Soins au poste de secours	40 €
Secours sur pistes - évacuation zone rapprochée : moins de 1 km du poste de secours	160 €
Secours sur pistes - évacuation zone éloignée : plus de 1 km du poste de secours	280 €
Secours sur pistes - évacuation hors pistes *	560 €
Secours en motoneige	55 €
Secours sur pistes - transport en ambulance	Frais réels
Secours sur pistes, frais de recherche supérieurs à 1 heure, engagés par les services du SMALB	Frais réels

*ces tarifs s'appliquent pour les frais de secours hors pistes (zone de montagne) situé dans des secteurs éloignés, recherche de nuit, caravane de secours, cascade de glace,...

Une publicité de cette mesure sera assurée par voie d'affichage en mairie, dans les lieux où sont apposés les consignes relatives à la sécurité, aux caisses des remontées mécaniques, à l'office de tourisme et au Syndicat Mixte pour l'aménagement de la station du lac blanc. Un pourcentage de 7% sera facturé au syndicat mixte sur le montant qui lui sera versé annuellement (recettes moins les dépenses).

VOTE DE CRÉDITS – SERVICE « FORÊT » - DM N° 8

Monsieur le Maire informe les conseillers que les prévisions de coupes en forêt communale étaient de 7 000 m³, 7 715 m³ ont été réalisés. De ce fait, il y a également plus de dépenses que prévues, soit environ 6 500 € à prévoir en plus. Le Conseil Municipal décide de voter un crédit supplémentaire de 10 000 € (proposition de Monsieur le Maire) ainsi qu'un crédit de recette égal à la même somme pour assurer l'équilibre du budget.

ACTE ADMINISTRATIF – CESSION D'UN RÉSEAU D'EAU PRIVÉ COMMUNAL À L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune souhaite céder le réseau d'eau privé communal à l'euro symbolique ; ce réseau comprend 1 captage, 4 réservoirs, une conduite d'eau en polyéthylène et fer de diamètre 40 aux trois personnes qui bénéficient de l'eau captée. Un projet d'acte en la forme administrative a été préparé et envoyé aux trois personnes qui ne sont pas toutes d'accord de signer et/ou sur les termes du projet. Le projet a également été transmis au livre foncier qui a informé Monsieur le Maire que cette cession ne sera pas inscrite au livre foncier. Par ailleurs, quelques questions ont été posées à S.V.P. (=service juridique), par l'intermédiaire de la Communauté de Communes. Les réponses sont attendues, c'est pourquoi, le conseil municipal reporte la question à la prochaine réunion.

INDICE DES FERMAGES 2014

Selon l'arrêté préfectoral n° 2013 295 – 0017 du 22 octobre 2013, l'indice des fermages a subi une variation à la hausse de + 2,63% par rapport à l'année précédente. Le Conseil Municipal décide d'appliquer la hausse de l'indice des fermages aux locations des landes communales. Le tarif à l'hectare, pour 2014 est de 14,33 €/hectare. En conséquence, la délibération de décembre 2012 devient caduque.

PERMIS POIDS LOURDS (POMPIER MATHIS ALEXANDRE) MODIFICATION DE LA DCM DU 28 JUIN 2013

Monsieur Alexandre MATHIS a choisi l'auto école LAMM pour le permis poids lourds dont le prix est de 1.290 euros (au lieu de 1.150 euros à l'auto-école Wantz). De ce fait, la commune demande à Monsieur Mathis de payer la différence de prix et ainsi modifie sa délibération du 28 juin 2013.

RÉHABILITATION DE LA GROTTÉ DE LOURDES – PLAN DE FINANCEMENT-

La commune a fait une demande de subvention concernant la réhabilitation du square «Notre Dame de Lourdes» au député Monsieur Christ Jean-Louis. Monsieur Christ a répondu souhaiter une délibération dans laquelle apparait le montant exact des travaux liés à ce projet ainsi qu'un plan de financement avec les subventions notifiées du département et de la région Alsace. Aussi, le conseil municipal confirme la décision de réaliser les travaux en 2014; ces travaux seront inscrits au budget primitif de 2014 pour un montant total TTC de 89.700€. La commune établira un nouveau plan de financement dès que toutes les réponses aux demandes de subvention auront été reçues.

TAUX DE PROMOTION POUR AVANCEMENT DE GRADE – ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires du cadre d'emplois des adjoints techniques remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 100%.

VOTE DE CRÉDIT EN M49 – BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT – DM N° 4

Les factures de l'agence de l'eau Rhin Meuse dépassent les crédits prévisionnels 2013. Aussi, il y a lieu de prendre une délibération modificative. Le Conseil municipal considérant que l'article budgétaire 706129 ne permet pas de couvrir la totalité des dépenses sur 2013, décide de voter un crédit supplémentaire de dépenses au compte 706129 de 87€ ainsi qu'un crédit de recette égal à la même somme pour assurer l'équilibre du budget.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS (DONT MARCHÉS PUBLICS : AMÉNAGEMENT RUE DE LA SCIERIE - ASSURANCE ET D.I.A.)

a) Le marché relatif à l'exécution des travaux de réaménagement de la rue de la scierie a été divisé en deux lots :

- Lot 1: MURS EN ENROCHEMENTS, surface vue à réaliser: environs 85 m2.
- Lot 2: VOIRIE – Surface à traiter: 2 425 m2 environs

Le lot n° 1 a été attribué à l'entreprise Scherberich pour 38 359,16€ HT et le lot n° 2 à l'entreprise Colas pour 51 909,55€. Des travaux supplémentaires sont à prévoir pour le lot n° 1 avec un avenant de 5 154,80€ HT et une maîtrise d'œuvre de 248,43€HT. D'autres travaux étaient nécessaires: réfection du mur en enrochement (partie amont) pour un montant de 14 499,89€ HT (budget général) et le renouvellement de vannes d'eau pour 4 010€ HT (budget eau assainissement).

b) Concernant le marché relatif à la souscription de contrats d'assurances, celui-ci a été divisé en 3 lots :

- Lot 1: Responsabilité civile générale et risques annexes, assurance juridique, dommages aux biens, multirisque informatique
- Lot 2: Assurance des véhicules
- Lot 3: Assurance des risques statutaires

L'offre la plus pertinente et la moins chère est celle de Groupama.

c) DIA

Les conseillers sont informés que Monsieur le Maire a signé deux déclarations d'intention d'aliéner pour le compte de la commune; les immeubles, en cours de transaction, ne sont pas préemptés.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LE CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Monsieur le Maire informe qu'un contact officiel avec Monsieur le Préfet aura lieu à Orbey le 25 novembre prochain à 14h30 concernant le centenaire de la première guerre mondiale. Quelques idées d'évènements ont déjà été données. Un comité du centenaire sera créé. Monsieur Yves FLORANCE président de l'UNC-AFN du Bonhomme a été désigné comme représentant de la commune.

SYLVICULTURE EN FORÊT DANS LA ZONE NATURA 2000 DE PROTECTION SPÉCIALE HAUTES VOSGES

Un courrier a été reçu de la part de l'ONF (M Kubler), relatif à la sylviculture dans la partie de la forêt communale située dans la Zone Natura 2000 de Protection Spéciale Hautes Vosges (état d'assiette 2015). L'ONF souhaite connaître la position de la Commune par rapport à la proposition de mise en œuvre du guide de sylviculture « des forêts pour le grand tétras », dans les parcelles forestières communales concernées, avant le 30 novembre 2013. Si la commune ne répond pas avant cette date, l'avis de la commune est réputé favorable. Le conseil municipal indique qu'il est opposé sur la question de forme de cette demande et souhaite avant de se prononcer, une intervention avec explications de l'ONF lors du prochain conseil municipal. Il prendra sa décision lorsqu'il aura reçu toutes les explications nécessaires.

ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTE – SECOURS SUR PISTES – DM N° 9

La trésorerie a demandé de rappeler aux pisteurs secouristes de bien prendre les coordonnées des parents, lorsqu'un enfant est accidenté, et non de la personne qui n'a aucun lien de parenté qui les accompagnent. En effet, lorsque des titres restent impayés, il est impossible pour la trésorerie d'entamer des poursuites à l'encontre d'un "étranger". Aussi, pour l'instant, la commune décide d'annuler un titre de 2012 pour un montant de 38 euros. Il y aura peut-être un autre titre à annuler par la suite ; mais des recherches seront encore faites par la trésorerie.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 17 décembre 2013.

INFORMATIONS COMMUNALES

MARIN LAMBOLEZ A 90 ANS.

Dimanche, Marin a fêté son 90ème anniversaire à l'Hôtel-Restaurant de la Poste au Bonhomme, entouré de sa famille. C'est le 23 novembre 1923 qu'il a vu le jour à Rupt sur Moselle. Il avait un frère Guy et une sœur Micheline. Après ses études au Collège Jules Ferry à St Dié des Vosges, Marin a été expulsé le 13 août 1940 avec sa famille dans les Alpes de Haute Provence. Le 15 août 1944, il s'est engagé avec son frère dans la 1^{ère} Armée Française et en 1945, il a participé à la guerre d'Indochine. De retour au Bonhomme en 1947, il est entré dans la vie active comme contremaître à l'usine devenue la Société SINPAL, spécialisée dans la transformation des matières plastiques; il y a terminé sa carrière en 1983 comme responsable dans le secteur des expéditions. Le 09 juillet 1949, il a épousé Ginette Stocker et de cette union naquit en 1954 Michel, ingénieur au Conseil Général à Ingersheim. Le nouvel nonagénaire a eu la douleur de perdre son épouse le 05 février 2006. Il vit toujours dans sa maison familiale. Il y coule une retraite bien méritée, entouré de l'affection des siens. Marin a eu la joie d'avoir 2 petits enfants, Julien et Pierre et 2 arrière petits enfants, Emma et Gaspard. Il a toujours été apprécié pour son bénévolat et son engagement dans les associations auxquelles il participe encore aujourd'hui.



LAPOUTROIE ET LE BONHOMME 11 NOVEMBRE, UNE CÉRÉMONIE COMMUNE

Lundi 11 novembre, la «journée d'hommage à tous les morts pour la France» a été célébrée au Bonhomme en présence de Roger Bleu, maire du Bonhomme, Jean-Marie Muller, maire de Lapoutroie, Roger Marchand et Jean-Louis Muhr du Souvenir Français, Yves Florance, président de l'UNC Le Bonhomme et René Brun, président de l'UNC Lapoutroie, M. Simon, commandant de la gendarmerie de Lapoutroie, des représentants des corps des sapeurs-pompiers de Lapoutroie et du Bonhomme, des conseillers municipaux des deux communes et des porte-drapeaux. Après une messe pour la paix concélébrée par les curés Ketterer et Hartmann à l'église St-Nicolas du Bonhomme, les personnalités entourées de nombreux habitants de Lapoutroie et du Bonhomme se sont regroupées sur la place de Kernilis pour les allocutions et dépôts de gerbes. Roger Bleu a lu le message de Kader Arif, ministre délégué auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants, en commémoration de la victoire et de la paix. Il a terminé son discours en citant un extrait du poème: La voie des tombes: «Lorsque la paix enfin renaîtra sur le monde, vous chercherez en vain la trace de nos pas. » Les enfants de l'école primaire ont chanté la Marseillaise et la Concordia de Lapoutroie et la Ste-Cécile de Sigolsheim ont fait vibrer l'assistance avec la marche de Robert Bruce, la sonnerie aux morts, la Marseillaise et l'hymne européen. Un défilé, mené bon train par les pompiers, a entraîné la foule jusqu'à la salle Marcel-Mathis où ont eu lieu deux remises de médailles : Pierre Lamaze, porte-drapeau du Souvenir Français, a reçu le diplôme d'honneur et la médaille de porte-drapeau, et Yves Florance, président de la section UNC du Bonhomme, a reçu la médaille d'argent du mérite UNC. Comme de coutume, un généreux vin d'honneur a clos cette matinée solennelle.

INFORMATIONS COM-COM

L'ÉNERGIE, UN DÉFI POUR TOUS

Réduire nos consommations d'énergie constitue l'un des principaux enjeux des années à venir. La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) a décidé d'accompagner ses habitants dans cette mutation nécessaire. Elle lance donc, dès début 2014, 2 opérations d'envergure: un programme d'incitation à la rénovation thermique des logements et un ensemble d'animations et de rencontres sur le thème des économies d'énergie (en partenariat avec l'association Alter Alsace Energies).

• Apéros énergie

Le principe est simple, n'importe quel habitant de la Vallée de Kaysersberg peut y participer. Il suffit d'être intéressé pour recevoir un groupe de 7 à 12 personnes chez soi, pendant environ 1h30 en début de soirée. Un spécialiste de l'association Alter Alsace Energies et le conseiller Energie de la CCVK seront présents pour réaliser :

- Des mesures de température dans le logement, sur les parois extérieures, sur l'eau chaude sanitaire
- Des mesures de la puissance des appareils électriques afin de déceler d'éventuelles consommations insoupçonnées
- Une analyse des factures d'énergie et un bilan des consommations
- Une analyse thermographique du logement (caméra thermique)

Les spécialistes inviteront les participants à partager et à échanger (autour d'un apéritif offert par la CCVK) sur les résultats du bilan du logement et sur les pratiques quotidiennes. Ils donneront également des conseils de réduction des consommations énergétiques. Une initiative qui fera du bien autant à l'environnement qu'au porte monnaie !

• Vous êtes intéressés?

Inscriptions auprès de l'association ALTER ALSACE ENERGIES : 03 89 50 06 20 ou eie68@alteralsace.org

• Familles à énergie positive

Depuis 5 ans, partout en France, des familles démontrent qu'il est possible d'agir de façon concrète, mesurable, massive et conviviale contre les émissions de gaz à effet de serre. En Alsace,

cette année les participants se lancent le défi **d'économiser au moins 8%** sur les consommations à la maison: chauffage, eau chaude et électricité de décembre 2013 à juin 2014. La Communauté de Communes de la Vallée de Kaisersberg vous propose de participer à ce défi en rejoignant une équipe locale. Chaque participant sera accompagné durant tout le défi par le conseiller Energie de la CCVK qui proposera des conseils et un suivi personnalisé des consommations.

Vous souhaitez :

- Diminuer votre budget énergie (200€ d'économie en moyenne chez les participants de l'an dernier)
- Identifier vos principales consommations d'énergie (outils de mesure, méthodes)
- Profiter d'un accompagnement personnalisé sur la maîtrise et les économies d'énergie.
- Partager une expérience pédagogique et ludique avec toute votre famille

Inscriptions auprès de l'association ALTER ALSACE ENERGIES : 03 89 50 06 20 ou sur le site internet de l'opération : <http://alsace.familles-a-energie-positive.fr>

INFORMATIONS DIVERSES

TELETHON 2013 AU BONHOMME

Rendez-vous le **samedi 7 décembre 2013 dès 14h** à la salle des fêtes

- Tombola pour gagner un beau panier garni
- Urne au profit du Téléthon
- vin chaud et jus de pomme chaud
- Vente et dégustation de pâtisseries
- Jeu de belote, jeux de cartes, ou de société
- Arrivé du St Nicolas dès 16h00

SAPINS DE NOËL

La commande groupée de sapins de Noël intérieurs étant terminée, nous vous informons que vous pouvez dès à présent venir régler votre sapin d'une valeur de 17€ (par chèque de préférence) à la mairie qui vous remettra un récépissé. Sans celui-ci, vous ne pouvez récupérer votre sapin le 18 décembre 2013, aux ateliers municipaux, de 8 h 30 à 11h 30.

PAROISSE.ST NICOLAS DU BONHOMME

Afin de fêter notre patron Saint NICOLAS, le Conseil de Fabrique organise un repas à la salle des fêtes le **dimanche 8 décembre 2013**. Vous êtes cordialement invités à participer à :

- 10h30: Messe à l'Eglise du BONHOMME
- 11h30: Apéritif offert par le Conseil de Fabrique à tous les paroissiens
- 12h30: Repas, choucroute, fromage, dessert, 1/4 de vin ou une bière par personne.

Afin de faciliter le bon déroulement de cette fête, nous vous serions reconnaissants de remplir le talon ci-dessous et de le remettre avec le règlement avant le 05/12/2013 à Michel HENRY tél: 03 89 47 21 08 ou à Gaby MASSON tél: 03 89 47 52 06. Le prix du repas tout compris est de 18€ par adulte, 9€ pour les enfants de moins de 12 ans. Nous espérons avoir le plaisir de se retrouver tous ensemble pour ce repas. Merci d'avance pour votre présence. Une vente aura lieu pour l'association « MARIE AMOUR».

Madame,Monsieur

Nombre: Repas adulte à 18€ soit : €

Nombre: Repas enfant à 9€ soit :€

RECHERCHE D'EMPLOI

Femme cherche à faire quelques heures de ménage sur le village du bonhomme. Appelez Sonia au 03.89.47.59.94

DÉCROCHER UN EMPLOI

Vous souhaitez trouver votre voie, décrocher un emploi, créer votre entreprise ou encore rebondir professionnellement ? Faites partie des 20 000 visiteurs qui se rendent chaque année au **Salon Régional Formation Emploi** ! En janvier prochain, près de 250 exposants seront à votre disposition pour vous aider à donner forme à vos projets. Rendez-vous les 24 et 25 janvier 2014 au Parc des Expositions de Colmar ! Un salon ouvert à tous ! Vous êtes demandeur d'emploi, étudiant, lycéen, salarié en reconversion ou encore créateur d'entreprise ? Le Salon Régional Formation Emploi est le rendez-vous à ne pas manquer ! Cet événement, unique en Alsace, vous offre la possibilité de découvrir les différents métiers et filières de formation, d'entrer directement en contact avec les entreprises qui recrutent, de participer à des ateliers, d'assister à des conférences... et ce, dans un même lieu et au même moment. Réussir, c'est donner forme à son projet ! Pour décrocher un emploi, un diplôme, intégrer une école, ou encore créer sa boîte, il est indispensable de construire son projet, de lui donner la forme adéquate pour qu'il corresponde aux réalités du monde économique actuel. Au programme de l'édition 2014 :

- Le Pôle Franco-Allemand
- Découvrez les opportunités d'emploi, de formation et d'apprentissage chez nos voisins allemands.
- L'entrepreneuriat chez les jeunes
- La réorientation professionnelle : changez de vie !
- La réalité de l'emploi en Alsace
- La recherche d'emploi sur les réseaux sociaux

Entrée libre de 9h00 à 18h00. Comment s'y rendre ? Avec Ter Alsace, la TRACE et LK Voyages Kunegel. Pour préparer votre visite, retrouvez-nous sur www.srfe.com, Facebook, Twitter et Viadeo ! Contact, Mélanie JEHL, Chargée de communication, CCI CCA / Salon Régional Formation Emploi Tel. : 03 89 20 20 27 courriel: communication@colmar.cci.fr

MERCREDIS DES NEIGES DU SKI CLUB BONHOMME

Comme chaque année le ski club du bonhomme organise des sorties ski le mercredi après-midi sur la station du lac blanc. Les enfants dès l'âge de 6 ans sont pris en charge par une équipe de moniteurs diplômés, pour pratiquer le ski dans différents groupes, selon le niveau, des classes débutantes à confirmées «info sur notre site». Le club met à disposition un bus de ramassage à partir de LABAROCHE départ 13h en passant par ORBEY, LAPOUTROIE, et le BONHOMME. Venez nous rejoindre en vous inscrivant sur notre site internet <http://skiclubbonhomme.clubeo.com/>. Le Ski Club du Bonhomme vous souhaite à tous une bonne saison de ski avec beaucoup de neige

RESPONSABILITÉ, CIVISME

Nous constatons que de vieux fils de fer d'anciens parcs sont déposés tout au long de l'année, année après année, sur les talus aux bords des routes et des chemins communaux. Il est rappelé que ces anciens fils de fer sont des déchets et qu'à ce titre celui qui a produit ce déchet doit l'évacuer (à la déchetterie dans le container à ferraille). Aussi, nous rappelons aux propriétaires et locataires de terrains de bien vouloir les ôter, d'une façon régulière, lors de la préparation des parcs, tout au long de l'année. En effet, si lors du débroussaillage et/ou du déneigement se produit un incident ou un accident, les propriétaires et/ou les locataires seront tenus pour responsables.

Contrairement à ce que l'on croit

l'huile d'olive est

en constante évolution

du vieillissement.

Ingrédients

1 yaourt au soja

3 oeufs

1 pot de sucre de canne

1 pot de farine de riz complet

1 pot de farine de blé

1/2 pot d'huile de graines de raisins

1 sachet de levure chimique

une poignée d'abricots secs

Préparation

Battre les oeufs avec le sucre puis ajoutez les différents farines, l'huile, le sachet de levure et la poignée d'abricots secs.

Mélanger

harmonieusement et verser cette préparation

dans un moule à cake.

Cuire 30 minutes au four à 180°C.

Petit Bonhomme

Prochaine parution du Petit Bonhomme le 02 janvier 2014. Le dépôt des documents à publier se fait jusqu'au mercredi 19 Décembre 2013.

Directeur de la publication : Roger Bleu. Procès-verbal du conseil municipal et collectes des documents : Stéphanie Gaschy. Mise en page club informatique : Benoît Clauss, Jonathan Perrin, Frédéric Perrin. Distributions écarts : Valérie Schmitt, Bertrand Schlupp, Arnaud Schlupp, François Masson, Jacques Henry, Isabelle Tempé, Frédéric Perrin, la poste. Distributions dans le village : Roger Bleu, Paul Thinès, Brigitte Guillemain, Isabelle Calmettes, Catherine Florence, Robert Claudepierre, Jean-Luc Ancel, Corinne Masseran, Suzanne Pinna, Florence Chafiol. Remplaçants distribution : Gilbert Guidat, Denis Maire. Bulletin municipal tiré à 380 exemplaires. Mairie du Bonhomme, 61 rue du 3ème spahis algériens. Tél: 03.89.47.51.03. Fax : 03.89.47.53.25. Courriel : mairie-du-bonhomme@wanadoo.fr